

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure****SÉANCE DU 22 septembre 2026**NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité : 16
En exercice : 16
Présents : 11
Absents : 5
Procuration : 0
Qui ont pris part à la
délibération : 11

L'an 2026, le 22 septembre, à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis RICARD.

Présents : Mrs Louis RICARD, Jean PAUCIS, André DUBAN, Jean-Michel ISOART, Pierre GAUCHET, Bernard DURAN, Mmes Ombeline PEREZ, Maryse POME, Nathalie ALBERT, Agnès SANTOLARIA et Martine ESQUIVE

Date de la convocation

08/09/2026

Absents : Mrs Michel BESSONE, Gérard SOULANS, Didier BRUN, Jean-Michel MARIA et Mme Dominique VIDOU

Date d'affichage :

08/09/2026

Absents excusés :

A été désigné secrétaire de séance : Mme Agnès SANTOLARIA

Objet de la délibération :

Demande de subvention pour la réalisation des analyses de PFAS TFA dans les eaux et boues.

Le Président rappelle aux membres du comité syndical l'obligation depuis fin 2025 d'analyser les PFAS, dits polluants éternels, pour les stations de plus de 10 000 équivalents habitant (EH).

Trois campagnes de mesures sont nécessaires avant la fin de l'année 2026 selon un calendrier défini en collaboration avec la DDT.

Ceci a représenté un premier bon de commande de 1 576,32 € HT soit 1 733,95 € TTC. Le laboratoire chargé des analyses est celui qui s'occupe des analyses d'autosurveillance 24h, le laboratoire CARSO CAE.

En avril 2026, une circulaire de l'Etat vient compléter les obligations d'analyses pour une application au 1^{er} juillet 2026. A ces PFAS dans les eaux viennent s'ajouter les TFA et les PFAS dans les boues d'épuration.

Il s'agit donc de 3 campagnes de mesures pour les TFA et 4 campagnes pour les PFAS avant fin juin 2027.

Cela a occasionné un second bon de commande de 1 900.80 € HT / 2 280.96 € TTC. Le laboratoire chargé des analyses est celui qui s'occupe des analyses du compost, le laboratoire LANAE.

Début juillet 2026, suite à l'envoi par la DDT du nouvel arrêté d'obligation de ces analyses, l'Agence de l'Eau Adour Garonne nous signale que l'ensemble de ces analyses est subventionnable à hauteur de 50%.

**Acte rendu exécutoire dès son
envoi en Préfecture le,**

Délibération N°23-09-2026

Accusé de réception en préfecture
065-256501057-20260922-Del-2026-C023-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Les frais de ces analyses sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Bon de commande 1	1 576,32 € HT
Bon de commande 2	1 900,80 € HT
Total	3 477,12 € HT
Part Agence de l'Eau (50%)	1 738,56 € HT
Part SIAHVA	1 738,56 € HT

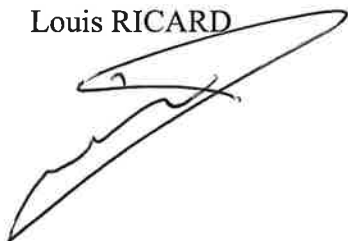
Le Président propose donc, aux membres du comité syndical, de solliciter de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération.

Le Président entendu, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- Sollicitent les subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération.
- Autorisent le Président à engager toutes les démarches utiles à l'application de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Louis RICARD



Le Secrétaire
Agnès SANTOLARIA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE

Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

